

CENTRE DE CONTACT SUISSES - IMMIGRÉS



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

TABLE DES MATIÈRES

1	Éditorial
2	Statistiques
4	Engagement militant
5	Accueil
6	Permanence Permis de séjour
8	Permanence Assurances sociales
10	Permanence Petite enfance, santé et genre
12	Permanence École et suivi social
14	Activités collectives et travail en réseau
16	Information et communication
17	Expertise et formation
18	Organisation de l'association
19	Remerciements
20	Comptes
22	Publications

Créé en 1974, le Centre de Contact Suisses-Immigrés, le CCSI, travaille en faveur des droits des migrantes et des migrants dans notre pays. Par l'accompagnement individuel au sein de ses quatre permanences comme à travers l'engagement pour une politique migratoire d'ouverture, le CCSI défend une société qui traite sur pied d'égalité toutes celles et tous ceux qui la composent et la font vivre, quelle que soit leur nationalité d'origine.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

Route des Acacias 25 - 1227 Les Acacias

admin@ccsi.ch

www.ccsi.ch

022/304.48.60

CCP 12-21188-7

Lundi: 13.30-16.30

Mardi-mercredi: 08.30-11.30 et 13.30-16.30

Jeudi-vendredi: 08.30-11.30

Sans grande surprise, le 21.12.2012 n'a pas vu se réaliser les prophéties apocalyptiques. Pas de fin du monde, donc. Mais à y regarder de plus près, nous assistons peut-être à la fin d'UN monde. Un monde qui depuis une vingtaine d'années a vu le système économique libéral s'étendre à la planète entière, mais un monde où les habitant-e-s des pays occidentaux pouvaient compter sur un niveau de vie et de sécurité sociale garanti, et où la misère semblait cantonnée aux pays du « Tiers-monde ».

Ce monde-là n'est-il pas en train de disparaître sous nos yeux ? L'Europe riche et développée n'est désormais plus à l'abri de la misère et de l'insécurité sociale. Elle se « tiers-mondise », sous l'effet des mêmes politiques économiques qui ont été imposées par le passé aux pays d'Amérique latine et d'Afrique, et que l'on voit aujourd'hui appliquées notamment aux pays du sud de l'Europe au nom de la réduction de la dette publique.

Aujourd'hui, c'est au tour des salarié-e-s et des bénéficiaires d'allocations sociales du Portugal, d'Espagne, d'Irlande et de Grèce de vivre ce qui a été imposé aux habitant-e-s des pays en développement à la faveur

de la crise de la dette des années 1980-1990. En Espagne, le taux de chômage atteint 50 % chez les jeunes de moins de 25 ans. Le nombre de familles dont tous les membres sont sans emploi atteint un total de 1.7 million, soit 10 % de toutes les familles d'Espagne.

Et comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, on peut déjà anticiper ce qui va arriver en Europe dans les mois et années à venir, si aucun changement de cap n'intervient : la fin programmée des services publics, la destruction du tissu social, bref la fin du « modèle social » européen. Et bien sûr, comme cela s'est produit dans les décennies précédentes par rapport aux pays du Tiers-monde, on peut également anticiper les nouvelles vagues de migration en provenance des pays appauvris du sud de l'Europe vers le nord encore relativement épargné (mais pour combien de temps ?).

Face à une telle situation, des politiques migratoires dissuasives – voire répressives – se mettent déjà en place à l'égard de ces nouveaux migrants, notamment en Suisse, en les empêchant de faire valoir leur droit de s'y établir légalement. Il serait toutefois illusoire de croire que ces mesures seront aptes à endiguer l'arrivée de nouveaux

migrants, poussés à quitter leur pays par la pauvreté et la précarité croissantes.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que notre rôle, en tant que CCSI, est de recevoir, informer, soutenir dans la mesure de nos moyens les « nouveaux » migrants comme nous l'avons fait pour les précédents, sans pour autant leur donner d'illusions. Si nous n'avons pas la naïveté de croire que la Suisse peut accueillir « toute la misère du monde », nous pensons cependant, et nous ne sommes pas les seuls, qu'une autre politique migratoire est non seulement possible mais nécessaire, afin d'éviter de condamner toute une population à une clandestinité qui favorise l'exploitation et les abus.

Nous pensons qu'une politique migratoire équitable doit permettre aux migrant-e-s occupant un emploi – qualifié ou non – en Suisse de pouvoir y envisager un séjour stable et légal, et ce quels que soient leur pays de provenance et leur degré de formation. Comme il l'a toujours fait, le CCSI continuera de défendre cette vision à l'avenir, notamment dans le cadre des débats et initiatives qui pourraient voir le jour en 2013.

Anne-Marie BARONE, Présidente

En 2012, le CCSI a consacré beaucoup de temps et d'énergie à la mise en place d'une nouvelle base de données des consultant-e-s. Ainsi, dès 2013, nous pourrions établir des statistiques sur la base de l'ensemble des dossiers suivis, et non plus seulement des dossiers ouverts au cours de l'année écoulée. Toutefois, la base de données n'étant pas encore finalisée, les statistiques 2012 ne rendent compte que des nouveaux dossiers ouverts pendant l'année.

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PERMANENCE

Le 82 % des nouveaux dossiers (84 % en 2011) se répartit entre les deux permanences qui reçoivent spécifiquement des personnes sans statut légal, à savoir les permanences École et suivi social et Petite enfance, santé et genre. Le CCSI est arrivé aux limites du nombre de dossiers qu'il peut suivre et se voit obligé de réorienter régulièrement des personnes vers d'autres institutions, surtout pour les demandes relatives aux permis de séjour. Malgré cela, le nombre de nouveaux dossiers a à nouveau augmenté en 2012. De fait, nous ouvrons près d'une fois et demie plus de dossiers qu'en 2007 (378) ! Notons encore que 81 % des nouveaux dossiers sont ouverts au nom d'une femme.

PERMANENCE	2009 NOUV. DOSSIERS		2010 NOUV. DOSSIERS		2011 NOUV. DOSSIERS		2012 NOUV. DOSSIERS	
École et suivi social	196	44.6 %	221	51.3 %	251	56.2 %	318	58.7 %
Assurances sociales	15	3.4 %	16	3.7 %	14	3.1 %	12	2.2 %
Permis de séjour	96	21.9 %	81	18.8 %	59	13.2 %	85	15.7 %
Petite enfance, santé et genre	132	30.1 %	113	26.2 %	123	27.5 %	127	23.4 %
TOTAL	439	100 %	431	100 %	447	100 %	542	100 %

FRÉQUENTATION PAR PERMANENCE

Durant l'année 2012, nos quatre permanences ont assuré 2'888 consultations (3'179 en 2011). La moyenne est de 64 consultations par semaine (pour 45 semaines d'ouverture au public). La légère baisse du nombre de consultations pourrait être liée au fait que certaines personnes viennent ouvrir un dossier au CCSI, mais quittent ensuite très rapidement la Suisse en raison des difficultés à trouver un emploi ou un logement.

PERMANENCE	2009 CONSULTATIONS	2010 CONSULTATIONS	2011 CONSULTATIONS	2012 CONSULTATIONS
École et suivi social	1'393	1'250	1'418	1'252
Assurances sociales	563	594	619	604
Permis de séjour	525	554	503	422
Petite enfance, santé et genre	630	596	639	610
TOTAL	3'111	2'994	3'179	2'888

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PROVENANCE

Parmi nos consultant-e-s, les pays les plus représentés sont le Brésil (90 dossiers), la Bolivie (64 dossiers), l'Espagne (81 dossiers) et le Portugal (56 dossiers). En outre, nous recevons de plus en plus de personnes originaires de Mongolie (13 dossiers en 2011, 21 en 2012). Une fois de plus, les nouveaux dossiers concernent majoritairement des personnes ressortissantes d'Amérique latine, soit 46 % (56% en 2011). Cependant, le poids de l'Union européenne (UE) a considérablement augmenté: les nouveaux dossiers ouverts au nom de personnes provenant de l'UE passent de 14.6% en 2009 à 31.7% en 2012. La plupart des familles de l'UE sont en attente d'un permis de séjour ou d'un regroupement familial, attente qui peut durer quelques mois. Il devient évident que certaines de ces familles restent sans permis de séjour parfois pendant plusieurs années.

PROVENANCE	2009	2010	2011	2012
Suisse	17	14	12	9
Union européenne (UE)	64	90	107	172
Europe hors UE	27	24	21	25
Amérique latine	272	244	249	251
Autres pays	59	59	58	85
TOTAL	439	431	447	542

NOUVEAUX DOSSIERS PAR TYPE DE PERMIS

Les personnes suisses, celles disposant d'un permis et celles dans l'attente d'un permis (renouvellement, transformation de permis, regroupement familial, etc.) représentent 18.3% des personnes pour lesquelles le CCSI a ouvert un dossier (23.3% en 2011). Les dossiers ouverts pour des personnes sans autorisation de séjour sont généralement liés à la présence d'enfants (inscription à l'école et aux crèches, affiliation à l'assurance maladie).

PERMIS OU STATUT	2009 439 NOUVEAUX DOSSIERS	2010 431 NOUVEAUX DOSSIERS	2011 447 NOUVEAUX DOSSIERS	2012 542 NOUVEAUX DOSSIERS
Disposant d'un permis	18.5 %	18.3 %	15.2 %	11.6 %
Sans autorisation de séjour	72.7 %	72.9 %	76.7 %	81.7 %
Suisse-sse-s	3.6 %	3.2 %	3.0 %	0.2 %
En attente d'une réponse administrative	5.2 %	5.6 %	5.1 %	6.5 %

Comme toutes les associations, le CCSI ne pourrait fonctionner sans un apport conséquent de la part des personnes bénévoles et militantes. En 2012, de nombreuses personnes ont apporté leur précieux soutien à l'équipe salariée et contribué de manière essentielle aux activités de l'association. L'engagement des membres du secrétariat et du comité (voir Organisation, p. 18), leur présence régulière, leur participation active et leur regard critique, sont les piliers sur lesquels le CCSI s'appuie pour construire son action.

Mais des personnes militantes ont en outre appuyé le CCSI en participant à des tâches très diverses: mise sous pli d'envois en nombre, travaux de traduction, relecture, graphisme et mise en page, ou préparation d'événements. Le CCSI tient particulièrement à remercier Horst STASIUS, qui a tenu pendant de nombreuses années la comptabilité de manière bénévole: l'équipe gardera longtemps un souvenir lumineux de ses passages au Centre. Plusieurs stagiaires et bénévoles ont également contribué au travail quotidien du CCSI, notamment en appui aux permanences École et suivi social, Assurances sociales, et Petite enfance, santé et genre, mais également à l'accueil.

Depuis quelques années, le Centre fait également appel à des bénévoles pour élaborer des dossiers thématiques autour de diverses problématiques en lien avec son travail. Cette année, un groupe a par exemple travaillé sur l'historique des lois migratoires en Suisse, alors qu'une autre personne a finalisé une étude autour des femmes migrantes et du travail domestique. Ces travaux, que le manque de temps ne permet pas aux personnes salariées de mener (ils ont demandé plusieurs centaines d'heures de travail en 2012 !), fournissent des documents de travail très utiles tant aux salariées qu'aux personnes qui s'adressent au CCSI pour demander des informations sur des sujets en lien avec la migration.

Notons encore que le personnel salarié a fourni en 2012 plus de 300 heures de travail non payées et non récupérées. Ces heures supplémentaires découlent en partie de l'engagement militant des collaboratrices, mais également d'une surcharge de travail chronique. Puisque le montant des subventions stagne alors que la charge de travail augmente sans cesse, les ressources financières du CCSI ne lui permettent ni de compenser de manière adéquate le travail effectué par l'équipe salariée, ni de se passer du travail des

bénévoles et stagiaires pour son fonctionnement quotidien. En 2012, ce sont quelque 882 heures bénévoles (hors dossiers thématiques) qui ont été effectuées au CCSI. Additionnées aux heures supplémentaires de l'équipe, ces heures bénévoles portent le temps de travail non-rémunéré à l'équivalent d'un poste de travail à 60 %.

Cette problématique dépasse de loin le seul CCSI, et concerne presque toutes les associations de Genève. Mais en période de difficultés financières, cet engagement militant est d'un secours particulièrement précieux au Centre de Contact Suisses-Immigrés, qui tient à remercier ici chaleureusement Pilar AYUSO, Anna BALDACCI, Lucienne BOURQUIN, Sylvie BONNARD, Hansjörg EDER, Lorenza EDER-COLLI, Cristina FREIRE HEINIGER, Olga GUTIERREZ, Fiore CASTIGLIONE, Catherine CORTHAY, Dragana PERENCEVIC, Elisa RESTREPO, Nasseira STITELMANN, Lilian STAUFFACHER, Brikela SULSTAROVA, Marlyse SCHWARZ, ainsi que toutes les autres personnes que nous aurions pu oublier.

La principale tâche de l'accueil est d'orienter les personnes selon leurs demandes et besoins vers les différentes permanences du Centre de Contact Suisses-Immigrés ou vers d'autres institutions et associations. En outre, depuis le premier janvier 2012, l'équipe de l'accueil est également chargée de l'enregistrement des participations financières des personnes consultantes (voir Comptes, p. 20).

En 2012, 3'701 personnes et 3'711 appels téléphoniques ont été reçus à l'accueil du CCSI pour des prises de rendez-vous, des orientations ou des consultations téléphoniques, pour un total de 7'412 cas traités. Cela représente une augmentation de 3.1 % par rapport à l'année passée (28 % de plus qu'en 2009 !).

PERSONNES ET APPELS REÇUS À L'ACCUEIL

CAS REÇUS À L'ACCUEIL	2009	2010	2011	2012
Personnes reçues	2'274	3'867	3'983	3'701
Appels reçus	3'503	2'952	3'205	3'711
TOTAL	5'777	6'819	7'188	7'412

Les personnes responsables de l'accueil ont deux types de tâches : des tâches simples de transmission d'information, et des tâches plus complexes – allant de l'aide pour remplir des

formulaires à l'explication du réseau social genevois (voir ligne « traitement »). Le pourcentage de cas demandant des tâches plus complexes a augmenté, passant de 13 % en 2011 à 18.6 % en 2012.

TYPES DE TÂCHES RÉALISÉES À L'ACCUEIL

TÂCHES RÉALISÉES À L'ACCUEIL	2010	2011	2012
Transmission	6'205	6'229	6'236
Traitement	614	959	1'376
TOTAL	6'819	7'188	7'412

En 2012, les problématiques rencontrées sont les mêmes que celles des dernières années : précarité amplifiée des personnes consultantes, augmentation du nombre de personnes en provenance de l'Union européenne, difficultés liées au logement. Concernant les questions relatives aux permis de séjour, le CCSI n'arrivant toujours pas à faire face à la demande, il se voit obligé d'envoyer certaines personnes vers les services du CSP, de Caritas ou de l'Espace Solidaire Pâquis.

Pour réaliser son travail avec tact et précision, le personnel de l'accueil doit connaître parfaitement le réseau genevois et les différents

processus administratifs. La nécessité d'être à l'écoute de l'urgence de chaque personne, tout en prenant en compte les possibilités de rendez-vous et les délais à respecter, n'est pas une mince affaire. En raison de ses problèmes financiers, le CCSI a été contraint de supprimer un 20 % de poste lié à l'accueil, à la faveur d'un départ à la retraite. De ce fait, le rythme de travail est plus soutenu, particulièrement lors de la rentrée scolaire en septembre, ou pendant la période de renouvellement des subsides pour l'assurance maladie des enfants, entre décembre et mars. Ce sont malheureusement aussi les personnes consultantes qui en font les frais : plages horaires de l'accueil réduites, ligne téléphonique surchargée, temps d'attente accru. Ainsi, toutes les tâches de l'accueil sont en augmentation, alors que le temps de travail, lui, diminue.

Cette année encore, différentes personnes ont pris part aux tâches de l'accueil, en tant que bénévoles ou stagiaires : Pilar AYUSO, Cristina FREIRE HEINIGER, Stéphane LONGHI, Elisa RESTREPO, Teresa RATO DINIZ LOURENÇO et Marlyse SCHWARZ. Cet appui est précieux et le Centre de Contact Suisses-Immigrés leur en est très reconnaissant.

Catherine ROSSI

La permanence a pour mission principale d'accompagner les personnes migrantes dans le suivi des procédures liées à l'obtention et au renouvellement de divers permis. Comme par le passé, les sollicitations ont dépassé les possibilités d'accueil, et de nombreuses personnes ont été orientées vers les autres services compétents.

Relever le défi – également récurrent – d'accomplir un travail collectif et de garder l'équilibre entre ce type d'activité et le suivi des dossiers n'a été possible qu'au prix de quelque 186 heures supplémentaires effectuées.

ENCORE PLUS DE TRAVAIL

Bien que le nombre de consultations ait baissé par rapport à 2011, celui des nouveaux dossiers a considérablement augmenté. Ainsi, le nombre total des dossiers suivis en 2012 s'élève à 169. Cette augmentation s'explique aussi par l'évolution de la jurisprudence et par la complexification des règles à appliquer, rallongeant une grande partie des procédures. Le nombre de courriers (261, contre 242 en 2011) adressés en 2012 aux autorités et aux tribunaux, au niveau cantonal et fédéral, reflète également cette réalité.

DIVERSIFICATION DES PROCÉDURES, STABILITÉ DES PROVENANCES

Suite à l'évolution de la jurisprudence et à la complexification des dispositifs juridiques, les procédures se sont diversifiées. La reconnaissance progressive du droit des parents d'un enfant suisse ou originaire d'un pays membre de l'Union européenne (UE), de vivre avec ce dernier en Suisse (regroupement familial « inversé »), est un exemple parmi d'autres de cette diversification. Les procédures qui doivent désormais être initiées pour régulariser le séjour des personnes sans statut légal souhaitant se marier en Suisse constituent un autre exemple. En effet, depuis la modification du Code civil en 2011, toute personne voulant se marier en Suisse doit désormais prouver la légalité de son séjour. Afin de rendre cette exigence compatible avec la Constitution fédérale et avec les normes internationales que la Suisse doit respecter, le Tribunal fédéral (TF) a rendu un arrêt fin 2011, précisant que les autorités de police des étrangers étaient tenues de délivrer, sous certaines conditions, un titre de séjour en vue du mariage aux étrangers sans statut légal ayant un projet de mariage en Suisse avec une personne y résidant également (voir également le « zoom »

à ce sujet dans l'encart). Ainsi, les ressortissant-e-s communautaires – plus nombreux qu'en 2011 – et les Suisse-sse-s, se sont adressés à la permanence principalement pour obtenir en faveur de leur futur-e conjoint-e le document – appelé à Genève « attestation en vue de mariage » – rendant possible l'ouverture de leur procédure de mariage.

De nombreuses personnes sont venues pour des questions de regroupement familial, ce qui place ce type de procédure en tête des dossiers suivis par la permanence en 2012. Il est intéressant de relever que les deux tiers de ces dossiers concernaient des familles dont au moins un membre – même mineur – était ressortissant communautaire. Ces procédures devaient donc être régies par les dispositifs de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), qui accorde des droits et des possibilités bien plus larges que ceux découlant de la Loi sur les étrangers (LEtr). Or c'est bien la LEtr qui s'applique notamment pour les demandes de regroupement familial déposées en faveur des membres de famille des citoyen-ne-s suisses. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que cette discrimination « à rebours » à leur égard a été maintenue par un arrêt du TF rendu en

juillet 2012. En effet, selon les juges, « la mise en œuvre d'une politique d'immigration restrictive constitue un intérêt public important et digne de protection », et justifie que les Suisse-sse-s continuent d'être moins bien lotis que les citoyen-ne-s de l'UE dans ce domaine.

En ce qui concerne les personnes originaires d'Amérique latine, elles ont fait appel à la permanence aussi souvent que l'année dernière. De nombreux dossiers visant l'obtention de permis humanitaires ont été ouverts en leur faveur.

Les procédures liées au renouvellement d'autorisations de séjour des victimes de violences conjugales originaires de pays tiers ont quant à elles diminué. Malgré cette tendance – et un changement de loi positif qui n'est toutefois pas encore entré en vigueur – l'activité de la permanente au sein du groupe de travail « Femmes migrantes et violences conjugales » est restée importante, notamment dans l'élaboration de la 2^{ème} édition actualisée du rapport de l'ODAE-Romand traitant de ce sujet (voir également l'encart et le site internet du CCSI).

Eva Kiss

PLUS QUE JAMAIS, LA DÉFENSE DES DROITS

Cette année, les autorités ont semblé être encore moins enclines qu'auparavant à appliquer les règles qui ont évolué en faveur des personnes étrangères. Dès lors, la défense des droits de ces dernières a nécessité un investissement considérable, se concrétisant principalement par la rédaction de nombreux courriers et recours.

Les refus d'octroi de permis de travail en faveur de ressortissant-e-s communautaires sont par exemple devenus très courants, sous prétexte que leur revenu était insuffisant – ceci en violation flagrante des règles découlant de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), ainsi que de la jurisprudence.

Les procédures de regroupement familial concernant des familles dont au moins un membre était ressortissant communautaire n'ont souvent pas été traitées en conformité avec les droits découlant de l'ALCP et de la jurisprudence en vigueur.

Le traitement des demandes de régularisation temporaire de personnes sans statut légal souhaitant se marier en Suisse s'est certes amélioré suite à une réunion entre un groupe de représentants du Collectif de soutien aux sans-papiers – dont la responsable de la permanence – d'une part, et la Direction de l'Office cantonal de la population, d'autre part. Toutefois, le respect du droit fondamental au mariage pour toute personne sans discrimination aucune n'est toujours pas assuré, et ce malgré la jurisprudence du Tribunal fédéral.

La permanence Assurances sociales conseille et aide les personnes migrantes à faire valoir leurs droits auprès des assurances et prestations sociales en cas d'atteinte à la santé générant une incapacité de gain. Elle effectue également des démarches auprès de l'assurance invalidité pour des enfants et jeunes dont les parents cotisent aux assurances sociales sans être au bénéfice d'une autorisation de séjour.

Pour l'année 2012, 48 dossiers de personnes bénéficiant d'une prestation de l'assurance invalidité ont été suivis dans la permanence, ainsi que 20 dossiers de personnes dont la demande à l'assurance invalidité est en cours ou a été refusée.

Si les personnes originaires de l'Union européenne (UE) sont encore majoritaires parmi les consultant-e-s de la permanence, on assiste depuis quelques années déjà à une diversification des origines nationales, notamment extra-européennes, avec plus de personnes en provenance d'Amérique latine. Deux types de situations « nouvelles » sont liées à cette population : les demandes concernant les enfants et les jeunes d'une part, et celles concernant les femmes travaillant dans l'économie domestique de l'autre.

ENFANTS ET JEUNES

Dans le premier cas de figure, il s'agit principalement de fournir une aide et des informations pour des situations liées à une naissance prématurée, une maladie ou infirmité congénitale, des demandes de moyens auxiliaires ou des demandes de formation et d'insertion après une formation scolaire spéciale. Ces situations concernent pour la plupart des familles suivies au CCSI dans le cadre des autres permanences. Pour certaines de ces situations, l'accès aux différentes prestations de l'assurance invalidité est possible, en raison du fait que l'un des parents cotise aux assurances sociales, bien que le permis de séjour fasse défaut. Pour d'autres, les prestations ne sont pas accessibles en raison du fait que l'invalidité est survenue à l'étranger, ou parce que ni l'un ni l'autre des parents n'a cotisé aux assurances sociales. Toutefois pour ces personnes, des démarches peuvent parfois être entreprises auprès de l'assurance maladie (frais médicaux, moyens auxiliaires).

ÉCONOMIE DOMESTIQUE : DES CAS COMPLEXES

Le second cas de figure concerne les femmes travaillant dans l'économie domestique (avec ou sans permis de séjour) et ayant été victimes

d'un accident du travail ou étant tombées malades. Si ces personnes obtiennent, dans la plupart des cas, les prestations de l'assurance accident pour une période plus ou moins longue, il leur est en revanche plus difficile d'obtenir des prestations de l'assurance invalidité. La plupart d'entre elles n'ayant été assurées par l'employeur qu'au moment de l'accident, elles ne pourront pas (si leur incapacité de gain perdure) prétendre à des prestations de l'assurance invalidité, hormis d'éventuelles prestations de détection précoce, car elles n'auront pas suffisamment cotisé au moment de la survenance de l'invalidité pour avoir droit à une éventuelle rente. En effet, trois ans de cotisations à l'AVS/AI au moment de la survenance de l'invalidité sont actuellement nécessaires pour ouvrir le droit à une rente de l'assurance invalidité. Par ailleurs, même si elles remplissent cette condition, il leur est difficile de faire reconnaître un degré d'invalidité suffisant pour l'obtention d'une éventuelle rente, ou même des mesures de réinsertion professionnelle en raison de leur bas salaire.

Un autre risque guette ces femmes, celui de se retrouver sans revenu le jour où les prestations de l'assurance accident s'éteignent : à

moins de prendre le risque de s'annoncer à l'Office de la population, elles ne pourront ni bénéficier de l'aide sociale, ni s'inscrire au chômage. Si elles déposent une demande de permis (pour cas de rigueur par exemple), elles pourront au mieux avoir droit à l'aide de l'Hospice général au barème s'appliquant aux requérant-e-s d'asile. Il convient ici de préciser que même les ressortissant-e-s des pays membres de l'UE – détenteurs d'un permis L au moment de leur incapacité de travailler – ne recevront que les montants d'aide sociale au barème requérant-e-s d'asile.

Par la suite, si leur invalidité n'est pas reconnue par l'assurance, il leur sera également difficile de retrouver un emploi, et ce même si elles ont déposé une demande de permis de séjour. Et la recherche d'emploi se complique encore davantage si leur atteinte à la santé ne leur permet plus de travailler dans le secteur où elles étaient occupées auparavant, dans la plupart des cas le nettoyage ou l'économie domestique.

Les possibilités de recourir à l'aide financière de fondations privées demeurent quant à elles également restreintes. En effet, l'un des critères d'obtention fixés par les fondations est que cette aide permette une amélioration de la situation sur le long terme. Or la précarité financière des personnes concernées est souvent chronique, ce qui les disqualifie *de facto* pour ce type d'assistance.

Catherine LACK

UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE PEU ADAPTÉ AUX NOUVELLES MIGRATIONS

Les migrant-e-s cumulent des difficultés de différentes natures lorsqu'une incapacité de travailler les frappe ou lorsqu'un membre de leur famille présente une maladie « handicapante ». Ces événements peuvent rapidement les faire basculer dans la pauvreté durant de longues années. L'absence ou la précarité du type de permis, le pays de provenance, l'existence ou non d'un accord de sécurité sociale entre la Suisse et le pays de provenance, le secteur économique dans lequel ils ou elles sont employé-e-s et les conditions liées à l'obtention des prestations dans la législation suisse sont autant de facteurs qui influencent la situation de ces migrant-e-s.

Ainsi, bien que l'accès à certaines prestations des assurances sociales soit en théorie accessible aux migrant-e-s sans autorisation de séjour – pour autant qu'ils ou elles cotisent aux assurances sociales, ou plus précisément que leur employeur ait eu la délicatesse de les assurer – cet accès ne va pas de soi, loin s'en faut. Il faut sans cesse rappeler aux administrations concernées que le défaut d'une autorisation de séjour ne constitue pas un obstacle à l'obtention des prestations, et que ce sont d'autres éléments tels que le domicile au sens du Code civil et l'affiliation aux différentes assurances qui sont déterminants.

Par ailleurs, encore faut-il que les autres critères ouvrant le droit aux prestations des assurances soient remplis (durée de cotisation, revenu avant l'atteinte à la santé). Cela étant, même quand la rente est accordée, cette dernière ne couvre souvent pas les besoins. Ainsi, notre système de sécurité sociale est peu adapté aux mouvements migratoires que nous connaissons aujourd'hui, et ne permet plus d'assurer un niveau de vie décent aux personnes qui connaissent des accidents de parcours.

Cette permanence travaille avec des familles sans autorisation de séjour ayant des enfants en âge préscolaire dans les domaines suivants: affiliation et suivi de l'assurance maladie; appui administratif pour les allocations familiales et de naissance; reconnaissance en paternité; appui pour trouver une solution de garde; information et orientation en matière de conditions de travail, de santé et d'autorisations de séjour. Un certain nombre de dossiers concerne conjointement les frères et sœurs, déjà scolarisé-e-s.

Une attention particulière est portée aux formes de vulnérabilité spécifiques vécues par les femmes migrantes, renforcées par l'absence de statut. Un travail de sensibilisation et de formation auprès de publics divers, ainsi que la participation à différents espaces de réflexion, permet d'inscrire les réalités des familles rencontrées, et les enjeux que celles-ci suscitent, dans une perspective plus large.

En 2012, cette permanence a effectué 610 consultations, et 127 nouveaux dossiers ont été ouverts. Les consultant-e-s proviennent

en majorité d'Amérique latine, et un peu plus de la moitié sont des femmes qui élèvent seules leur(s) enfant(s). De même que l'année précédente, de nombreux dossiers ont été ouverts pour des ressortissant-e-s de l'Union européenne, principalement des pays du sud de l'Europe. La présence de familles à «statut mixte», c'est-à-dire dont certains membres possèdent une autorisation de séjour et d'autres non, parfois sur le long terme, est une tendance qui se confirme.

UN ACCÈS AUX SOINS PROBLÉMATIQUE

Il arrive fréquemment qu'on demande aux migrant-e-s communautaires et/ou en provenance des pays du sud de l'Europe – qui étaient ou sont, du moins en théorie, affilié-e-s à la sécurité sociale dans ces pays – de retourner dans le pays de provenance afin de recevoir les soins adéquats en cas de maladie chronique ou nécessitant des examens et/ou des traitements lourds. Dans les faits, la majorité de ces migrant-e-s ne possède ni lieu de vie, ni famille, ni réseau dans ledit pays. Un retour n'est donc pas envisageable. Cette exigence à leur encontre est un facteur limitant l'accès aux soins.

Quant aux personnes sans autorisation de séjour, il leur est demandé une participation et, dans certaines situations, une affiliation, alors qu'elles ne peuvent garantir le paiement des primes. À terme, cela signifie, dans nombre de cas, un endettement. Or en cas de demande d'autorisation de séjour, le fait d'avoir des dettes est souvent invoqué comme motif de refus.

Les espaces ouverts à toutes et tous, qui favorisent un accès aux soins fiable et sans discrimination sont, face à de nouvelles populations précarisées, plus que jamais essentiels. Dans cette optique, la menace qui pourrait peser, à partir de 2015, sur l'unité de santé sexuelle et planning familial nous consterne.

DES ALLOCATIONS DIFFICILES À OBTENIR

Si une partie des consultant-e-s est déclarée aux assurances sociales de base, en partie ou totalement, faire valoir leurs droits demeure difficile. En effet, l'interprétation restrictive des articles 23 et 26 du Code civil – qui définissent la notion de domicile – demeure problématique lors de demandes d'allocations de naissance et familiales.

De plus, il arrive que le personnel de certaines administrations publiques affiche ouvertement une attitude discriminatoire, mettant par exemple en doute, au guichet et en public, la légitimité d'une personne à entreprendre telle ou telle démarche alors qu'elle ne possède pas d'autorisation de séjour.

PRÉCARISATION ET RISQUES DE DIVISION

Avec l'arrivée de migrant-e-s en provenance des pays du sud de l'Europe, une baisse des rémunérations a été observée par nombre de consultant-e-s. Les nouvelles arrivées, dans une situation de grande précarité, proposent leurs services à des tarifs plus bas (voir le « zoom » à ce sujet dans l'encart). Cette situation met en concurrence une migration récente et une plus ancienne, et génère des divisions. Une hiérarchisation entre nouvelle et ancienne migration de personnes sans statut légal, mais également entre migrant-e-s communautaires et extra-communautaires est à craindre. Dans ce sens, la campagne pour la « reconnaissance du travail domestique – régulariser les sans-papiers » est d'autant plus d'actualité (voir ci-contre).

ACCÈS AUX CRÈCHES

L'accès aux crèches enfin, qui demeure l'un des axes de travail de la permanence, se complexifie. En effet, dans certaines communes, il est demandé aux migrant-e-s sans statut légal de payer des impôts pour pouvoir inscrire leur enfant, situation qui n'est pas le lot de la majorité. Ainsi, pour les familles à la recherche d'un travail qui, de surcroît, ont au quotidien la charge de leur enfant en âge pré-scolaire, les lieux d'accueil parents-enfants sur le canton permettent, de manière momentanée, de briser l'isolement par des rencontres et des échanges.

Laetitia CARRERAS



UNE CAMPAGNE DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Le CCSI est membre du comité de l'association « Reconnaître le travail domestique – régulariser les sans-papiers » depuis sa création. La responsable de la permanence s'est engagée dès le début dans cette campagne, lancée en mars 2013. Les réalités cantonales étant très diverses, la phase préparatoire a pris du temps.

Les revendications s'articulent autour des axes suivants : des autorisations de séjour pour les employé-e-s sans statut légal ; un accès garanti et sans risque de dénonciation à la protection sociale pour les travailleuses-eurs sans statut légal ; un accès aux prud'hommes sans risque de dénonciation pour les personnes sans statut légal ; l'amélioration des conditions de vie et de travail pour les personnes employées dans le secteur de l'économie domestique.

Au niveau local, un groupe de travail s'est formé en décembre 2012, afin de préparer – conjointement à des actions nationales itinérantes – différents événements : table-ronde, spectacle de rue et cercle de silence notamment. De nombreuses associations participent à cette dynamique riche et porteuse. Affaire à suivre.

FAIRE VALOIR LES DROITS : UN COMBAT AU QUOTIDIEN

La permanence École et suivi social accompagne les familles sans statut légal qui arrivent et vivent à Genève, et dont les enfants sont en âge de fréquenter l'école primaire. La majorité des familles est originaire d'Amérique latine, et composée de femmes seules avec enfant(s). La permanence reçoit aussi des familles ressortissantes de l'Union européenne (UE) ne possédant pas encore de permis de séjour.

Ces migrant-e-s ont pris leur destin en main, quitté leur pays dans l'espoir d'une vie meilleure. Toutefois, l'absence de statut légal – qui rime souvent avec précarité et insécurité – menace leurs conditions de vie et les droits de leurs enfants. Nous partons du principe que le séjour à Genève des enfants, qu'il soit court ou long, doit favoriser au mieux le développement de leurs capacités, dans le respect de la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant. Notre mandat consiste à rendre les droits accessibles à ces enfants et à combattre toute forme de discrimination. Au-delà des collaborations avec nos principaux partenaires – Service

de l'assurance maladie, Bureau d'accueil de l'enseignement primaire, Service social de la Ville de Genève et de quelques communes, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire – notre tâche rencontre des restrictions et des obstacles toujours croissants, dans un climat politique où l'égalité des droits est remise en question.

Les tâches concrètes de la permanence sont les suivantes :

- ◆ Affilier les enfants à l'assurance maladie pour une intégration rapide dans les classes.
- ◆ Permettre l'accès gratuit aux activités du parascolaire et aux repas scolaires, et informer sur les dispositifs d'aide alimentaire, pour garantir le droit à l'alimentation, à la santé et à la sécurité.
- ◆ Porter une attention au lien parent-enfant-école, en renforçant notamment l'estime de soi de parents souvent ébranlés dans leur rôle, de par leur situation de migrants sans-papiers et leur parcours de vie.

- ◆ Informer sur les possibilités d'affiliation aux assurances sociales, et faire appliquer le droit aux allocations familiales.
- ◆ Établir des attestations de revenus ou des descriptions de situations pour obtenir la gratuité de certaines prestations pour les enfants (camps de vacances, clinique dentaire, etc.).
- ◆ Être disponible pour écouter les inquiétudes des consultant-e-s, réfléchir ensemble et si possible amorcer des pistes de réponses.
- ◆ Maintenir les relations avec notre réseau, pour informer et orienter au mieux les familles et coordonner notre travail pour des situations communes.
- ◆ Solliciter les subsides d'assurance maladie et garantir le droit à la santé.

Toutes ces tâches en apparence simples nécessitent de la ténacité, ainsi que de nombreux contacts et courriers, pour espérer obtenir gain de cause pour les familles.

GENÈVE : L'ENVERS DE LA CARTE POSTALE

La permanence suit plus de 800 familles, dont 318 sont arrivées en 2012. Les familles cherchant un avenir dans notre cité sont en augmentation constante depuis 2009, et leur nombre a crû de 26.7% par rapport à 2011.

Au-delà des trajectoires particulières, relevons quelques caractéristiques générales de ces nouveaux arrivants : les familles en provenance d'Espagne, celles ayant déjà fait un séjour précédent en Suisse, ainsi que celles quittant Genève dans les deux ans suivant leur arrivée, sont en augmentation. Les parcours migratoires semblent donc de plus en plus courts et circulaires, et des familles n'arrivent plus à « poser leurs valises ». L'impact de ces « migrations perpétuelles » se reporte sur le plan humain, et notamment sur les enfants, dont la scolarisation, l'intégration sociale et le développement sont menacés. Mais ces familles restent en majorité plus longtemps, malgré la grande difficulté à trouver un logement décent et des heures de travail sur un marché de l'économie domestique bientôt saturé. Elles vivent alors souvent au jour le jour dans une grande précarité et dans l'insécurité. Parmi celles-ci, le nombre de familles

européennes en attente d'un contrat de travail et du permis de séjour qui en découle est en augmentation.

NOTRE PRINCIPAL DÉFI : ASSURER UN TRAVAIL DE QUALITÉ

Avec plus de 800 familles suivies, des situations de plus en plus complexes, des démarches administratives devenues lourdes et lentes, des délais d'attente pour les rendez-vous qui avoisinent les trois semaines, la permanence (125% de temps de travail) est au bord de l'explosion. Assurer un travail de qualité devient un vrai défi, et trouver du temps pour réfléchir et agir collectivement, complément indispensable à notre travail d'appui individuel, relève de la « mission impossible ». Nous espérons vivement que la demande d'appui déposée en fin d'année auprès d'une fondation privée portera ses fruits.

Christine PITTET
Amanda SCHROEDER



L'EXPOSITION : UN SUCCÈS

En 2012, l'exposition « 20 ans du droit à l'éducation des enfants sans-papiers à Genève : impasses et espoirs » a été présentée dans onze lieux différents : cinq établissements scolaires, quatre Maisons de quartier ou Maisons communales et deux associations travaillant avec les personnes migrantes. Dans ces différents espaces, de riches échanges ont eu lieu entre associations et public, parmi les élèves et les migrant-e-s.

L'exposition a en outre permis d'expliquer le statut de saisonnier, méconnu de nombreux jeunes et parfois du public en général, de faire connaître le CCSI et de sensibiliser le public à la réalité des familles sans-papiers. Ce dernier point a provoqué un fort sentiment d'injustice et suscité des discussions, notamment sur leurs droits et non-droits.

Les deux responsables de la permanence sont intervenues dans le cadre de diverses semaines thématiques : semaine contre le racisme, semaine de la diversité, et semaine des droits humains. Notons encore que l'exposition n'a pas fini de semer prises de conscience et débats sur son chemin : plusieurs rendez-vous sont déjà pris pour l'an prochain. L'aventure continue...

Depuis sa création, le CCSI est attaché à promouvoir une politique migratoire fondée sur l'ouverture à l'autre. Pour ce faire il mène – parallèlement au suivi individuel offert à ses consultant-e-s dans le cadre des permanences – un travail collectif et politique, visant notamment à faire évoluer le cadre législatif et social. Ce travail est non seulement celui de la chargée de communication et relations extérieures, Marianne HALLE, mais également celui de toutes les permanentes du Centre, qui veillent à maintenir un équilibre, certes fragile, entre ces deux aspects complémentaires de leur travail.

DÉFENSE DES PERSONNES SANS STATUT LÉGAL

Les problématiques liées à l'absence de statut légal, ainsi que les différentes formes de précarité qui en découlent, sont perceptibles dans le travail quotidien des permanences. Pour défendre au mieux les droits des personnes concernées, le CCSI s'associe depuis de nombreuses années à d'autres organisations : sur le plan cantonal, en participant tant au bureau qu'au comité du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève ; et au niveau suisse, en participant activement aux réunions de la Plateforme nationale pour

les sans-papiers, qui se réunit quatre à six fois par année.

Dans le cadre de ces espaces, les principaux sujets de préoccupation ont été les entraves au droit constitutionnel au mariage pour les personnes sans-papiers, et la mise en œuvre de l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal. Avec le Collectif, le CCSI a par exemple eu une rencontre avec l'Office cantonal de la population, visant à clarifier un certain nombre de points liés notamment à ces problématiques, de même qu'une discussion constructive avec M. Pierre MAUDET, nouveau Conseiller d'État en charge du Département de la sécurité. Au niveau national enfin, le CCSI a activement participé à la délégation de la Plateforme qui a rencontré la Conseillère fédérale Simonetta SOMMARUGA au mois de février 2012. La pratique de la Confédération en matière de cas de rigueur, les restrictions au droit au mariage, ainsi que la situation des migrantes victimes de violences conjugales ont notamment été abordées lors de cet échange fructueux.

Par ailleurs, le CCSI a également maintenu sa participation au sein du groupe de travail « santé & sans-papiers », où la question

de l'accès aux soins des migrant-e-s en provenance des pays du sud de l'Europe – qui devraient théoriquement posséder une couverture en cas de maladie ou d'accident – a été centrale. Actuellement, leur situation est évaluée au cas par cas par la CAMSCO en matière d'aide au financement des soins. Ce groupe de travail demeure un espace privilégié d'échange de pratiques et d'informations.

PARTICIPATION À L'ODAE

En la personne d'Eva Kiss, le CCSI a réintégré le comité de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) à l'automne 2011. Depuis, il participe régulièrement aux séances mensuelles du comité. En outre, il contribue au bon fonctionnement de l'ODAE par la relecture systématique des projets de fiches résumant une situation et des rapports en lien avec l'application du droit des étrangers.

DROITS POLITIQUES DES ÉTRANGERS-ÈRES : CAMPAGNE VIVRE

Le texte de la nouvelle Constitution, adopté à une courte majorité lors du vote populaire du 14 octobre 2012, est pour le moins décevant sous plusieurs aspects : tout particulièrement dans le domaine des droits politiques

des étrangers-ères, il ne contient strictement aucune avancée. Les étrangers-ères résidant à Genève demeurent donc privés de tous les droits politiques sur le plan cantonal, et restent des « demi-citoyens » sur le plan communal (pouvant voter mais n'étant pas éligibles).

Dans le cadre de ViVRe, des divergences sont apparues au sujet du mot d'ordre à donner dans la campagne de vote. Pour sa part, le CCSI a soutenu le point de vue que ViVRe ne pouvait qu'appeler à refuser un projet de Constitution qui ne consacrait pas le moindre progrès dans le domaine des droits politiques des étrangers. ViVRe a ainsi participé à la campagne de votation en appelant à voter Non à la nouvelle Constitution. Le rôle et la raison d'être de ViVRe ayant pris fin avec l'adoption de la Constitution, la campagne ViVRe s'est dissoute à la fin de l'année 2012 – sans toutefois mettre fin au combat pour la nécessaire extension des droits politiques des étrangers dans le canton de Genève.

PARTICIPATION AU CAPAS

Depuis 2012, une nouvelle faïtière – le CAPAS – réunit les associations actives dans

le domaine du social à Genève. Le CCSI y est représenté par Laetitia CARRERAS, qui s'est plus particulièrement engagée dans une réflexion et une analyse sur le report de charges (à savoir toute activité qui incombe à une association par défaut de prise en charge de l'État) entre les collectivités publiques et les associations. Une recherche a ainsi été menée par Christyl VASSEROT, afin de cerner de manière précise les conditions dans lesquelles un report de charges se produit, ainsi que son impact sur le volume de travail et le fonctionnement des associations. Le contenu de ce document devrait permettre de donner une visibilité accrue à certaines tâches faites par les associations et de négocier différemment les contrats de prestations avec l'État, dans un contexte où certaines tâches ne sont plus effectuées par ce dernier. Ce document fait également état de la précarisation d'une frange de la population et de la complexification de démarches administratives, rendant inaccessibles, dans les faits, certains droits.

En mars 2012, un courrier a également été adressé par les associations membres au Conseil d'État sur le subventionnement des associations, soulignant les difficultés

inhérentes à la LIAF – la Loi sur les indemnités et les aides financières. En effet, les exigences administratives développées sont des outils peu adaptés aux buts et aux projets poursuivis par les associations. Ils ne permettent que des évaluations partielles et biaisées. Il devient urgent, d'une part, d'engager un dialogue en vue d'une réévaluation du système qui prévaut depuis son instauration et d'autre part, de favoriser un échange constructif au sujet de l'élaboration et du suivi des contrats entre les services de l'État et les associations actives dans le domaine social.

RENCONTRES AVEC LE RÉSEAU

Le CCSI attache une grande importance à maintenir des contacts privilégiés avec ses partenaires au sein du monde associatif ou institutionnel. Il organise des rencontres régulières avec eux afin d'entretenir ces liens, essentiels au bon fonctionnement du réseau genevois. Ainsi, en 2012, le Centre a par exemple pu rencontrer Tremplin Jeunes, le service de la cohésion sociale de Vernier, l'Hospice général, ou encore le Centre LAVI. Des moments d'échange ont également eu lieu avec l'Espace Solidaire Pâquis, l'EPER, le centre de la Roseaie, l'Asloca, Emmaüs, et Caritas.

En tant qu'acteur central dans le domaine de la défense des personnes migrantes à Genève, une part du travail du CCSI consiste notamment à (in)former non seulement ses membres mais également ses partenaires et le public sur les enjeux liés au domaine des migrations.

INFORMATION AUX MEMBRES

Comme chaque année, ce sont six numéros du *CCSI-Info* qui ont paru en 2012. Le bulletin bimestriel du CCSI a pour but d'informer ses membres tant sur les enjeux migratoires d'actualité que sur les activités de l'association. Par ailleurs, le CCSI informe également les personnes qui le souhaitent des événements en lien avec la migration par le biais de courriels réguliers, et en alimentant son site internet.

NOUVELLE BROCHURE

Le CCSI publie régulièrement des documents destinés à faire connaître au public les réalités migratoires. En 2012, il a par exemple produit une brochure intitulée *Femmes d'ailleurs, femmes d'ici: droits égaux pour toutes !*.

Centré sur les femmes migrantes, ce petit fascicule cherche à présenter quelques-uns des enjeux spécifiques auxquels les femmes sont confrontées dans le contexte des migrations, avant de formuler un certain nombre de revendications liées à ce sujet. Disponible sur demande au CCSI, la brochure est également distribuée lors de nos interventions à l'extérieur, et donne lieu à des échos très favorables.

INFORMATION AUX CONSULTANT-E-S

Lancé en 2011 et destiné aux consultant-e-s du CCSI, le bulletin *Horizon* a paru en février et en août, afin de correspondre aux moments de plus forte affluence au Centre. Outre quelques conseils pratiques, des sujets tels que la nouvelle Constitution genevoise, les violences conjugales ou encore l'économie domestique ont été traités dans cette publication traduite en anglais, espagnol et portugais, en plus du français. Son succès se confirme, tant à l'accueil du CCSI que lors des divers stands et séances d'information à l'occasion desquels il a été distribué. Le CCSI a également actualisé et fait traduire les petits

dépliants de présentation du Centre, qui existent désormais en espagnol, portugais, anglais et albanais en plus du français. Enfin, nous avons réédité et actualisé la brochure visant à informer les personnes migrantes du fonctionnement de l'assurance maladie en Suisse. Tous les documents susmentionnés sont disponibles sur le site internet du CCSI.

MÉDIAS

Répondre aux demandes de journalistes, sur des questions de fond, des détails techniques, ou pour les mettre en contact avec des personnes migrantes prêtes à témoigner de leur situation fait partie du travail du CCSI. En 2012, du simple courriel au reportage télévisé, le CCSI est intervenu une vingtaine de fois dans différents médias.



Le CCSI, actif dans le domaine depuis près de 40 ans, est un acteur important dans les milieux de défense des personnes migrantes. Son expertise, acquise au fil des années, est aujourd'hui largement reconnue et recherchée par les spécialistes, les membres du réseau, les médias, les partenaires politiques et par le grand public. Le nombre – en croissance constante – et la diversité des sollicitations venant de l'extérieur en sont le reflet: tout au long de l'année 2012, le CCSI a été contacté à de très nombreuses reprises pour des demandes aussi diverses que des formations sur les permis de séjour, des recherches académiques, des rencontres avec des délégations officielles de pays étrangers ou encore des interventions auprès de différentes communautés de personnes migrantes.

L'expérience acquise chaque jour sur le terrain et dans les permanences est précieuse. Elle nourrit nos réflexions et nous donne la légitimité nécessaire pour nous exprimer en tant qu'experts sur les sujets en lien avec la migration. Les permanentes du Centre interviennent par exemple régulièrement dans

le cadre des enseignements donnés par la Haute école de Travail social, ou lors de divers colloques et tables rondes consacrés à des problématiques en lien avec leur travail.

Le CCSI a en outre pris part à deux procédures de consultation lancées par les autorités fédérales en 2012. D'une part, en collaboration avec d'autres organisations et au nom de la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie (Stopexclusion), nous avons rédigé une réponse à la consultation sur le projet de loi fédérale sur l'intégration. D'autre part, le CCSI a participé à l'élaboration des réponses tant du Collectif genevois de soutien aux sans-papiers que de la Plateforme nationale pour les sans-papiers au projet de mise en œuvre de l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes sans statut légal.

Au printemps 2012, le CCSI a organisé à l'attention de ses membres et ami-e-s une journée de réflexion sur le thème « *Différent-e par nature* » ? *Risques d'essentialisation et enjeux migratoires*. Les excellentes interventions de

Lorena PARINI, de Iulia HASDEU et de Marie-Claire CALOZ-TSCHOPP ont permis aux participant-e-s de réfléchir sur la manière dont se construisent et s'utilisent des catégories telles que « étrangers-ères », « autre », ou « nature ». Les très riches échanges qui ont suivi ont fourni à toutes et tous quelques outils pour mieux comprendre les processus qui engendrent division et hiérarchisation, et ainsi les dépasser.

Le CCSI est également un lieu de formation. Nous avons par exemple reçu de nombreuses sollicitations d'étudiant-e-s et de chercheuses de divers niveaux, tant pour témoigner de notre expérience quotidienne auprès des migrant-e-s, que pour offrir un regard critique sur tel ou tel aspect des phénomènes migratoires. Enfin, en 2012, le CCSI a accueilli plusieurs stagiaires, que ce soit dans le cadre de leurs études ou dans celui de mesures de placement et de réinsertion: Sophie ABOU, Luis DIAZ, Jessica LEZAMA, Teresa RATO DINIZ LOURENÇO et Stéphane LONGHI.



COLLABORATRICES SALARIÉES

Accueil

Catherine Rossi

(50 %, 58 % dès mi-septembre)

Permanence Petite enfance, santé et genre

Laetitia CARRERAS (70 %)

Permanence École et suivi social

Christine PITTET (65 %)

Amanda SCHROEDER (60 %)

Permanence Assurances sociales

Catherine LACK (80 %)

Permanence Permis de séjour

Eva Kiss (75 %)

Coordination

Charlotte WIRZ

(20 %, 10 % dès mi-septembre)

Laure FAESSLER (50 %)

Amanda SCHROEDER

(20 % dès août, remplacement congé maternité)

Communication et relations extérieures

Marianne HALLE (70 %)

Entretien des locaux

Neibere FAZLIJI ZUKA (10 %)

Suivi de l'exposition

20 ans du droit à l'éducation

des enfants sans-papiers : impasses et espoirs

Amanda SCHROEDER (10 %, 5 % dès août)

Christine PITTET (5 % dès août)

ORGANES DE L'ASSOCIATION

Présidence

Anne-Marie BARONE

Comité (dès l'AG de mars 2012)

Mariana DUARTE-MÜTZENBERG

Martha HERRERA

Rosita FIBBI

Yamama NACIRI

Aurélie PERRIN

Représentante du personnel

Catherine LACK

(suppléante Eva Kiss)

Secrétariat (dès le Comité d'avril 2012)

Anne-Marie BARONE, Présidente

Yamama NACIRI

Marianne HALLE

Laure FAESSLER

Amanda SCHROEDER (dès août)

Trésorière

Aurélie PERRIN



REMERCIEMENTS

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés remercie chaleureusement les personnes et institutions qui l'ont accompagné tout au long de cette année et ont contribué à ses succès. Consultant-e-s, militant-e-s, partenaires, bailleurs de fonds, responsables politiques, sans oublier bien sûr les proches et ami-e-s, vous avez été nombreuses et nombreux à nous manifester reconnaissance, soutien et amitié. Il s'agit pour nous d'un véritable réservoir d'énergie qui nous aide à aller de l'avant.

Que soient ici remercié-e-s spécialement toutes celles et tous ceux qui, au cours de l'année, soutiennent le CCSI sans compter – en particulier les membres du secrétariat et du comité du CCSI ainsi que les militant-e-s, bénévoles et membres de l'association.

Le CCSI tient aussi à remercier pour leur soutien M. André CASTELLA, Délégué à l'intégration, ainsi que toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs au sein du Bureau de l'Intégration des Étrangers (BIE). Interlocuteur étatique incontournable, le BIE est aussi pour nous un véritable partenaire au quotidien.

Enfin, notre sincère reconnaissance va à l'ensemble des collectivités publiques et privées qui appuient financièrement le CCSI, et sans lesquelles il aurait été impossible de mener à bien les tâches mentionnées dans ce rapport:

- ◆ Le Département de la sécurité de l'État de Genève (contrat de prestations: subvention et loyer).
- ◆ Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève (subvention).
- ◆ Les Communes de Bardonnex, Bernex, Carouge, Confignon, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Dardagny, Grand-Lancy, Lancy, Laconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Vernier, Versoix (dons).
- ◆ L'Office Fédéral des Assurances Sociales (subvention).

Un grand merci également à Cyrille CHATELAIN pour les illustrations de ce rapport et à MC-GRAPHISME pour la maquette.



Les comptes 2012 bouclent sur un bénéfice de Fr. 5'006.-, dont Fr. 3'754.- (75%) vont à l'État de Genève et Fr. 1'251.- restent la propriété du CCSI. Ce bénéfice est trompeur, et ne reflète pas la réalité de notre situation financière. Jusqu'en 2010 en effet, les acomptes payés en trop pour la prévoyance professionnelle avaient été comptabilisés à tort comme charges. Ils ont donc été compensés par des recettes extraordinaires, qui viennent gonfler notre résultat 2012 de Fr. 16'960.-. Sans cette écriture, le déficit courant aurait été de Fr. 11'954.- (au lieu d'un déficit budgété de Fr. 31'240.-).

En 2012 a été instituée une participation annuelle de Fr. 50.- de la part des consultant-e-s pour les frais de dossier. Les quelque Fr. 12'830.- récoltés nous ont permis d'alimenter nos fonds propres. Cette somme relativement modique s'explique par le fait que certaines personnes consultantes ne paient qu'une partie de la contribution, voire pas du tout, en fonction de leur situation.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes et institutions qui nous ont soutenus. L'appel de fonds aux communes a été bien suivi, et nous pouvons toujours compter sur la Ville de Genève ainsi que sur nos membres, malgré des cotisations en légère baisse. Du côté de l'État de Genève par contre, malgré les efforts consacrés à négocier une augmentation de la subvention cantonale (d'un montant de Fr. 300'000.- par an) pour le contrat de prestations 2012-2015, c'est malheureusement le *statu quo*. Non seulement le Grand Conseil n'a toujours pas ratifié notre contrat de prestations quadriannuel, mais nous ne savons pas encore si notre subvention sera maintenue pour toute la période 2013-2015, le budget n'étant pas adopté à l'heure où nous bouclons nos comptes.

La fiduciaire Experco Partenaires, agréée en qualité d'expert-réviseur au sens de la Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, a révisé nos comptes pour la cinquième année consécutive selon les normes d'audit suisses établies par la Chambre fiduciaire.

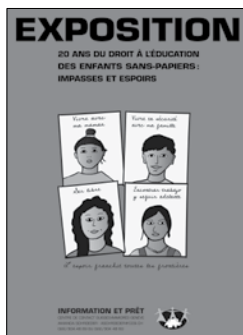
DÉPENSES	2011	2012
Charges salariales		
Salaires	500'626	508'786
Remboursement LAMat	-	-10'395
Charges sociales	97'759	95'457
Perfectionnement professionnel	780	520
Total charges salariales	599'165	594'369
Frais locaux		
Loyer à charge de l'État de Genève	79'557	78'612
Autres frais pour locaux	2'546	1'798
Total frais locaux	82'103	80'410
Frais généraux		
Frais administratifs	39'763	44'158
Actions diverses	10'500	13'138
Frais financiers	957	1'337
Charges sur exercices antérieurs	912	-
Total frais généraux	52'131	58'632
Dépenses financées par des fonds spéciaux		
Amortissement mobilier et matériel	13'665	8'583
Projet 20 ans du droit à l'éducation pour tous	12'300	1'077
Total dépenses financées par des fonds spéciaux	25'965	9'660
TOTAL DES DÉPENSES	759'364	743'071

RECETTES	2011	2012
Subventions		
État de Genève (subvention monétaire)	300'000	300'000
État de Genève (subvention non monétaire)	79'557	78'612
Ville de Genève	191'400	181'400
Communes	23'550	24'200
O.F.A.S.	81'000	77'000
Total subventions	675'507	661'212
Cotisations		
Cotisations collectives	3'130	3'140
Cotisations individuelles	13'380	12'230
Total cotisations	16'510	15'370
Participation des consultant-e-s	-	12'830
Dons		
Dons	7'356	6'035
Don SIG Projet école 2011	10'000	-
Total dons	17'356	6'035
Recettes diverses		
Jetons de présence, paie de cours, dépens	5'801	2'950
Intérêts	300	148
Apport CSSP	4'800	4'800
Divers	120	165
Vente de livres et de DVDs	549	40
Total recettes diverses	11'570	8'103
Utilisation des fonds spéciaux		
Fonds Loterie Romande	9'178	4'347
Fonds matériel et informatique	4'487	4'236
Fonds 20 ans du droit à l'éducation pour tous	19'135	18'985
Total utilisation des fonds spéciaux	32'800	27'567
Recettes extraordinaires sur exercices antérieurs	-	16'960
Répartition du résultat (75% pr État de Genève)	3'533	-3'754
TOTAL DES RECETTES	757'276	744'323
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 2'089	1'251

COMPTES D'ACTIFS	2011	2012
Disponibles		
Caisse	148	276
Caisse consultant-e-s	-	1'470
CCP	138'232	43'927
CCP consultant-e-s	-	8'993
Banque COOP	28'536	83'001
Banque Raiffeisen	-	45'344
Total disponibles	166'916	183'011
Immobilisés		
Mobilier et matériel	7'680	6'144
Matériel informatique	17'617	13'810
Total immobilisés	25'297	19'954
Débiteurs	-	130
Actifs transitoires	63'578	31'168
TOTAL DES ACTIFS	255'791	234'262
COMPTES DE PASSIFS	2011	2012
Créanciers		
Versements en faveur des consultant-e-s	-10'724	-9'705
Total créanciers	-10'724	-9'705
Passifs transitoires		
Passifs transitoires	-36'744	-46'832
Charges sociales	-15'704	-2'668
Total passifs transitoires	-52'448	-49'500
Réserves et fonds spéciaux		
Fonds de roulement	-80'000	-80'000
Fonds de soutien ponctuel aux postes de travail	-30'000	-30'000
Fonds Loterie Romande	-4'347	-
Fonds matériel et informatique	-13'011	-8'775
Fonds 20 ans du droit à l'éducation pour tous	-14'026	-41
Subvention non-dépensée à restituer	-2'006	-5'760
Total réserves et fonds spéciaux	-143'389	-124'576
P.P.		
P.P. de l'exercice	-	-1'251
P.P. report	-49'229	-49'229
Total P.P.	-49'229	-50'481
TOTAL DES PASSIFS	-255'791	-234'262

20 ANS DU DROIT À L'ÉDUCATION POUR LES ENFANTS SANS-PAPIERS À GENÈVE: IMPASSES ET ESPOIRS

Une exposition et une brochure sur le passé, le présent et l'avenir des luttes en faveur du droit à l'éducation et à la formation professionnelle à Genève. CCSI, octobre 2011. Renseignements sur www.ccsi.ch



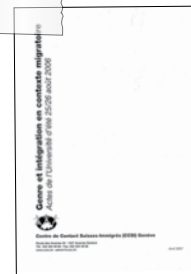
UN TRAIN QUI ARRIVE EST AUSSI UN TRAIN QUI PART

Rassemblés en un film, sept courts-métrages réalisés par de jeunes migrant-e-s sur leur vie à Genève. Avec bonus et fiche pédagogique. CCSI, en vidéo ou DVD. CHF 15.-



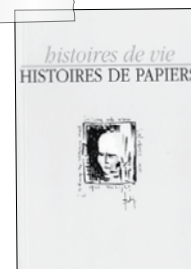
GENRE ET INTÉGRATION EN CONTEXTE MIGRATOIRE

Actes de l'Université d'été 2006. Brochure gratuite disponible au CCSI.



HISTOIRES DE VIE HISTOIRES DE PAPIERS

Des témoignages courageux de jeunes sans-papiers et une réflexion autour de leur formation professionnelle. CCSI, 2002. CHF 15.-



Vous pouvez soutenir nos activités et recevoir le bulletin interne de notre association en devenant membre du CCSI.
Cotisation individuelle: CHF 60.-
Membres collectifs: CHF 150.-
CCP: 12 - 21188 - 7 - www.ccsi.ch

